



Problème de fuite réccurent Toit copropriété

Par **FLOSeb**, le **23/07/2013** à **19:44**

Je vie dans une copropriété et j'ai depuis quelques temps des problèmes régulier d'infiltration. Plusieurs couvreurs sont passés et chacun dit la même chose. Le toit est vétuste et les réparation ponctuelles ne dureront pas. Donc en gros il faut refaire le toit. Je voudrais savoir quels sont mes recours. Le syndic fait trainer les chose et j'en ai assez de voir mon appartement se dégrader et d'éponger le sol. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **HOODIA**, le **24/07/2013** à **06:58**

Mise à l'ordre du jour de l'AG avec des devis.

Par **FLOSeb**, le **24/07/2013** à **07:19**

Oui mais si pas d'accord des autres copro?
Je ne vais pas subir cela indefiniment.

Par **HOODIA**, le **24/07/2013** à **10:12**

la décision dépend de l'AG

La réfection d'une toiture ou d'une terrasse représente une somme généralement importante ,et, si le syndic ne trouve pas qu'il y a une mise en péril de l'immeuble

vous aurez un bricolage provisoire en attendant !

Par **FLOSeb**, le **24/07/2013** à **10:20**

C'est bien ca le problème.

Cela fait 2 ans que j'ai du "bricolage provisoire"
et des murs qui s'effrite....

N'y a t'il pas un moyen juridique de forcer la chose?